

## Procès-Verbal du Conseil municipal

Du 19 août 2023 – 18h

Le dix-neuf août deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE  
Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : Sylvie GIRAUD

Convocation en date du : 1<sup>er</sup> août 2023

PRESENTS : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, CATELAN Richard, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSÉS : MAGNAN Richard (pouvoir donné à Richard ACHIN), GRIVEL Norbert (pouvoir donné à Thierry CATELAN), HELSEN Véronique (pouvoir donné à Sylvie GIRAUD), OLLIVIER Nathalie (pouvoir donné à Julien GRAS)

ABSENT : AUBERT Sylvain

### Ordre du jour :

- Délibération pour approuver l'APD des travaux d'extension et de réhabilitation de l'école
- Présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) par M. Alain ROCHAS et délibération pour l'approuver
- Délibération pour mettre en place une TLPE (Taxe Locale Publicité Extérieure)
- Délibération pour mettre à jour le tableau des emplois suite à la mise en place des postes à l'école en prévision de la rentrée 2023/2024
- Délibération pour autoriser le Maire à signer la convention avec le Parc National des Ecrins pour la mise en œuvre de la Charte pour 2022/2024
- Questions diverses

### ➤ **Délibération pour approuver l'APD des travaux d'extension et de réhabilitation de l'école**

Monsieur le Maire fait suite à la présentation par le cabinet d'architecte d'Ores et Déjà de l'Avant-Projet Définitif (APD) de l'agrandissement de l'école. Il propose de valider cet APD et l'actualisation des honoraires de la maîtrise d'œuvre qui en résultent. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide l'Avant-Projet Définitif (APD) de l'agrandissement et de la réhabilitation de l'école pour un montant prévisionnel des travaux de 1 651 110€ HT
- Valide les honoraires de la maîtrise d'œuvre qui s'élèvent à 11% du coût total des travaux, soit 190 300€ HT avec les missions complémentaires

### ➤ **Présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) par M. Alain ROCHAS**

La commune d'Aubessagne s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité. Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise
- Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter la proposition du Plan Communal de Sauvegarde

➤ **Délibération pour mettre en place une TLPE (Taxe Locale Publicité Extérieure)**

Le Conseil Municipal décide de reporter cette délibération.

➤ **Délibération pour mettre à jour le tableau des emplois suite à la mise en place des postes à l'école en prévision de la rentrée 2023/2024**

Monsieur le Maire propose une nouvelle organisation pour réaliser les missions d'entretien au sein de l'établissement scolaire. Jusqu'à ce jour, un agent exécute 9h30/semaine, il propose de confier ces missions à quatre agents réalisant chacun en moyenne 3h par semaine (soit 2h20/agent pour un temps de travail annualisé). Les agents travailleront en binôme les lundis, mardis, jeudis et vendredis soir en période scolaire. Ce travail en binôme doit permettre une plus grande efficacité et surtout donner de la souplesse en cas de maladie d'un agent.

Par ailleurs, pendant l'année scolaire, il a été nécessaire d'effectuer des heures complémentaires pour répondre aux exigences sanitaires dans le cadre de la Covid 19 et pour soutenir l'agent de cantine face au nombre croissant d'inscrits. Monsieur le Maire explique que le protocole sanitaire ne devra plus être appliqué en 2023-2024, cependant pour répondre à l'effectif plus important d'enfants présents pendant la pause méridienne, il propose de maintenir et d'inscrire dans le tableau des emplois la même quantité de temps de travail hebdomadaire pendant la pause méridienne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 31 août 2023.

➤ **Délibération pour autoriser le Maire à signer la convention avec le Parc National des Ecrins pour la mise en œuvre de la Charte pour 2022/2024**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est dans l'aire d'adhésion du parc national des Ecrins. Il présente le tableau récapitulatif des actions courantes dont bénéficient les communes adhérentes et le projet de convention d'application pour la mise en œuvre du programme d'actions de la charte du territoire du parc national des Ecrins, pour les années 2022, 2023 et 2024.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le parc national des Ecrins pour la mise en œuvre du programme d'actions de la charte du territoire du parc national des Ecrins pour la période 2022-2024.

➤ **Questions diverses**

- Achat de gobelets réutilisables pour les évènements portés par la mairie

Monsieur le Maire présente les différents devis reçus pour l'achat de gobelets en plastique réutilisables avec le logo d'Aubessagne. Ces gobelets seront utilisés lors des évènements organisés par la municipalité. Cet achat permettra de réduire les gobelets jetables qui ont un impact négatif sur l'environnement. Le conseil municipal retient le devis le moins élevé de l'entreprise Adco publicité.

- Présentation d'un projet d'accueil touristique mené par une famille de la commune

Monsieur le Maire présente le projet d'agrandissement d'un accueil touristique sur la commune. Le PLU ne prévoit pas actuellement la possibilité d'intégrer ce projet. Le conseil municipal propose d'étudier la possibilité d'intégrer ce projet lors de la prochaine révision de notre document d'urbanisme.

- Point sur le projet de lotissement terra Alpina

Monsieur le Maire fait un point sur le projet et présente le devis proposé par le lotisseur à la charge de la commune. Le conseil municipal, sans valider le devis, accepte de participer aux travaux mais en régie par le personnel communal.

- Pénalités de résiliation du contrat Vattenfall pour la salle polyvalente

Monsieur le Maire explique qu'EDF accepte de prendre en charge les frais de résiliation qui étaient facturés à la commune à hauteur de 3400€ HT. Ces frais étaient liés à une erreur au niveau de la date de mis en service, commise par les services EDF. Monsieur le Maire est content de sortir de ce litige sans reste à charge pour notre collectivité.

- Présentation du jugement devant le Tribunal Administratif de Marseille pour le litige PLU opposant la commune à l'Etat

Monsieur le Maire présente la décision du tribunal administratif de Marseille suite à la demande du Préfet d'annuler la délibération du 4 mars 2020 qui approuve le PLU. Sur les cinq accusations portées par la Préfecture, seul le non-respect de l'article L.152-3 du code de l'urbanisme a été retenu par le tribunal. En effet, la section II du PLU prévoit une possibilité de dérogation trop générale aux corps de règles de construction pour les installations nécessaires aux équipements collectifs et aux services publics. Pour l'instant le conseil municipal ne souhaite pas bouger et attend le positionnement de la Préfecture. Monsieur le Maire est ravi de ce jugement qui reste très favorable à la collectivité puisque l'Etat a été débouté dans toutes ses demandes significatives.

- Demande de résiliation du bail locatif d'un administré

Monsieur le Maire présente la lettre de demande de résiliation de bail d'un appartement communal situé au-dessus de la mairie.

- Arrêté départemental pour la création d'une chaussée à voie unique

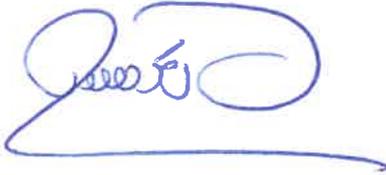
Monsieur le Maire présente l'arrêté du Département concernant la réalisation d'une nouvelle chaussée à voie centrale entre le village des Costes et Beaurepaire. Les travaux seront réalisés entre le 4 et le 29 septembre 2023.

Monsieur le Maire regrette toutefois de ne pas avoir été avisé de ces travaux et souhaite échanger sur le sujet avec le Département.

- Plan canicule

Monsieur le Maire fait part des alertes canicules lancées par la Préfecture. A partir du 21/08, le Département entrera en vigilance orange.

La secrétaire  
Sylvie GIRAUD



Le Maire  
Richard ACHIN

